



ecomaison

**DECORATION-TEXTILES, PELUCHES
et COUETTES & OREILLERS**

Règlement de la consultation

**Appel d'offres de services tri et traitement des flux de Décoration-Textiles,
Peluches et de Couettes & Oreillers Ecomaison**

Ecomaison

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 291 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B
ecomaison.com

SOMMAIRE

1. Objet de l'appel d'offres	3
1.1. Objet	3
2. PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES	4
2.1. Évaluation des offres	4
2.1.1. Pondération des critères d'Évaluation	4
2.1.2. Renonciation à attribuer	4

1. Objet de l'appel d'offres

1.1. Objet

L'objet de la consultation, pour ECOMAISON, est de :

- **Trier** les produits Ecomaison issus des bornes d'apport volontaire de textiles
- **Conditionner et/ou traiter** les fractions Ecomaison

Les gisements et les quantités disponibles à la contractualisation figurent en [Annexe 01A – Prévisions de collecte Ecomaison.](#)

2.PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

2.1. Évaluation des offres

2.1.1. Pondération des critères d'Évaluation

Les offres sont évaluées selon les critères ci-dessous, aux dires des experts procédant à l'évaluation des offres sur une note de 100 points.

L'évaluation d'une offre dans le cadre de la sélection des candidats sera réalisée sur la base de quatre familles de critères :

Critères Économiques	<i>Grille commerciale</i>	50 points
Critères Techniques	<i>Grille technique</i> • Sites opérationnels au 1^{er} octobre 2024 • Moyens humains et matériels • Références en collecte des bornes d'apports volontaire Textiles • Références en tri / traitement de déchets non dangereux • Filières de traitement et de réutilisation des fractions	30 points
Critère socio-environnementaux	<i>Grille Technique</i> • Parcours d'insertion professionnelle • Certifications et labellisations • Procédures en faveur du respect environnemental	20 points

2.1.2. Renonciation à attribuer

ECOMAIISON peut renoncer à attribuer un ou plusieurs LOT de cet appel d'offres (contrats ou LOTS infructueux), sans ouvrir droit à indemnisation pour les candidats. Lorsqu'ECOMAIISON renonce à attribuer un ou plusieurs lots avant la clôture de l'appel d'offres, il en avertit les candidats par une information générale à l'ensemble des candidats.



Opérations de préparation et valorisation des flux MATELAS ECOMAISON

Règlement de la consultation

**Appel d'offres pour les opérations de préparation et valorisation des flux
MATELAS ECOMAISON (A-PREPA MATELAS)**

SOMMAIRE

2. Objet de la consultation	3
2.1. Objet de l'appel d'offres	3
3. Acteurs ciblés et périmètre de l'appel d'offres	5
3.1. Acteurs ciblés.....	5
4. Procédure d'Appel d'Offres.....	6
4.1. Evaluation des offres	6
4.1.1. Pondération des critères d'Évaluation	6
4.1.2. Critères économiques (40 points).....	7
4.1.3. Critères techniques (30 points)	8
4.1.4. Critères d'innovation (10 points)	9
4.1.5. Critères sociaux (10 points)	9
4.1.6. Critères environnementaux (10 points)	10

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de l'appel d'offres

Le présent Appel d'Offres porte sur le flux MATELAS, dont les spécifications sont indiquées dans l'annexe suivante :

- *Annexe 4 Spécifications qualité des Flux : Chapitre 2.3 MATELAS.*

Le contrat prévoit la PREPARATION du FLUX MATELAS, en vue d'un RECYCLAGE ou d'une VALORISATION des fractions triées pour le compte d'ECOMAIISON.

Le ou les prestataires retenus dans le cadre de cette consultation préparent en FRACTION(S) les FLUX confiés par ECOMAISON qu'ils acheminent vers les partenaires EXUTOIRES désignés au contrat.

Le GROUPE DE PRESTATIONS **obligatoires** attendu par ECOMAISON pour chaque FLUX est :

- **P1 – Réception et Préparation d'un FLUX**
- **P2 – Transport FRACTION et entrée en EXUTOIRES pour les REFUS suite à déclassement et pour les FRACTIONS Ferrailles nue/ressorts ensachés (incluant frais de gestion)**
- **P3 – Transport fraction vers l'EXUTOIRE (hors fractions concernées par P2)**
- **P4 – Traitement fraction dans l'EXUTOIRE (incluant frais de gestion) par RECYCLAGE ou VALORISATION ENERGETIQUE (hors fractions concernées par P2)**

Les gisements contractualisables de MATELAS sont donnés à titre indicatif à l'[Annexe 1 Gisements disponibles à la contractualisation](#).

Les prestations à chiffrer sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Prestations :	LOT de type PLAN DE VENTE VISIBILITE
Prix P1 – Réception et Préparation	en €/t de MATELAS préparés, l'assiette de calcul étant la somme de l'ensemble des fractions sortantes (hors refus suite à déclassement)

Prix P2 – Transport FRACTION et entrée en EXUTOIRES pour les REFUS suite à déclassement et pour les FRACTIONS Ferrailles nue/ressorts ensachés (incluant frais de gestion)	en €/t de REFUS suite à déclassement en €/t , de FERRAILLE (nue) en €/t , de FERRAILLE (ressorts ensachés)
Prix P3 – Transport FRACTION vers les EXUTOIRES SOLUTIONS ou EN COMPLEMENT	en €/t à détailler pour chaque fraction proposée (hors refus suite à déclassement et hors ferrailles nue/ressorts ensachés)
Prix P4 – Entrée en EXUTOIRES SOLUTIONS ou EN COMPLEMENT (incluant frais de gestion)	en €/t à détailler pour chaque fraction proposée (hors refus suite à déclassement et hors ferrailles nue/ressorts ensachés)

2. Acteurs ciblés et périmètre de l'appel d'offres

2.1. Acteurs ciblés

Cet appel d'offres s'adresse aux opérateurs spécialisés du secteur de la PREPARATION des déchets de MATELAS issus de la filière DEA.

Les acteurs ciblés sont :

- Des prestataires en capacité de préparer les flux qui leur seront confiés par ECOMAISON en FRACTIONS rendues conformes aux spécifications des consommateurs finaux de ces FRACTIONS ;

et/ou

- Des prestataires en capacité de proposer des exutoires consommateurs des fractions ainsi préparées en vue d'un RECYCLAGE ou d'une VALORISATION

L'appel d'offres est ouvert à toute personne morale établie dans l'Union Européenne ou groupement de personnes morales établies dans l'Union Européenne.

Tous les CANDIDATS doivent déposer un dossier de réponse complet dont les pièces constitutives des dossiers de réponses sont listées à l'Article 4.6 Pièces constitutives du dossier de réponse des candidats.

3. Procédure d'Appel d'Offres

3.1. Evaluation des offres

3.1.1. Pondération des critères d'Évaluation

Les offres recevables sont évaluées individuellement pour chaque PLAN DE VENTE, selon les critères ci-dessous, à dire d'expert procédant à l'évaluation des offres.

L'évaluation d'une offre dans le cadre de la sélection des CANDIDATS sera réalisée sur la base de quatre familles de critères :

- Critères Économiques : la valeur de l'offre est notée sur **40 points** ;
- Critères Techniques : la valeur de l'offre est notée sur **30 points** ;
- Critères d'Innovation : la valeur de l'offre est notée sur **10 points** ;
- Critères Sociaux : la valeur de l'offre est notée sur **10 points** ;
- Critères Environnementaux : la valeur de l'offre est notée sur **10 points** ;

3.1.2. Critères économiques (40 points)

L'évaluation de la valeur économique de l'offre pour le groupe de prestation analysé pourra considérer notamment (sans que cela soit une liste exhaustive et sans que les critères soient classés par ordre d'importance) :

- i. Les conditions économiques de l'offre au travers des prix unitaires indiqués au bordereau de prix unitaires
- ii. La cohérence des prix unitaires indiqués au bordereau de prix unitaires compte tenu des moyens mis en œuvre et/ou des caractéristiques des FRACTIONS
- iii. Le coût complet des opérations si l'offre du CANDIDAT est retenue. ECOMAISON précise que l'analyse en coût complet est notamment impactée par :
 - Les prix unitaires de l'offre
 - La localisation des sites désignés par le CANDIDAT et leur impact sur les opérations de tri, transit, PREPARATION ainsi que le cas échéant les charges de transport pour l'approvisionnement en application du principe de proximité
 - Les optimisations, notamment logistiques, réalisées le cas échéant par l'acceptation du CANDIDAT à recevoir différents conditionnements
 - Les quantités minimales et maximales proposées par le CANDIDAT. **ECOMAISON privilégiera les offres proposant des quantités minimales faibles.**
 - Les éventuelles limitations géographiques sur les territoires desquels peuvent provenir les déchets résultant notamment des actes administratifs
 - La marge de tolérance prévue contractuellement sur certain engagement du CANDIDAT et ayant pour conséquence une plage de variation du coût complet.
 - Le risque d'une situation de dépendance économique pour ECOMAISON ou pour le CANDIDAT
 - Le niveau de risque d'exploitation pour ECOMAISON

3.1.3. Critères techniques (30 points)

L'évaluation de la valeur technique de l'offre pour le PLAN DE VENTE analysé considèrera notamment (sans que cela soit une liste exhaustive et sans que les critères soient classés par ordre d'importance) :

- i. Les performances de RECYCLAGE des FLUX MATELAS, de RECYCLAGE de la FRACTION TEXTILES, la performance globale de VALORISATION et la contribution de l'offre à l'objectif de ZERO enfouissement d'ECOMAIISON.
- ii. La contribution de l'offre au respect de la hiérarchie des modes de traitement par ECOMAISON. A ce titre ECOMAISON indique aux CANDIDATS que l'INCINERATION R1 est analysée comme de la VALORISATION, mais qu'ECOMAIISON lui attribue une position dans la hiérarchie inférieure à la VALORISATION COMBUSTIBLE.
- iii. La performance dans la gestion de la traçabilité de la filière, en particulier concernant le RECYCLAGE ou la VALORISATION COMBUSTIBLE des fractions.
- iv. L'adaptation des moyens (humains et matériels) aux prestations à réaliser notamment
 - a. L'adéquation des horaires d'ouverture du site avec les activités de transport et logistique et de réception des bennes
 - b. L'organisation et le synoptique de réception des chargements (bennes et semi-remorques)
 - c. Les délais de déchargement maximum pour les FMA et semi-remorques
 - d. Le nombre de FMA ou semi-remorques pouvant être déchargées en simultanée
 - e. Les volumes de stockage des flux entrants
 - f. le process de PREPARATION
 - g. les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
 - h. les moyens pris par le CANDIDAT pour assurer la continuité des prestations

ECOMAIISON privilégiera les offres proposant une capacité importante de réception des FLUX
- v. Sécurité, charte et/ou certification du candidat, moyens et procédures mis en œuvre pour assurer la sécurité des personnes dans le cadre des prestations,
- vi. Qualité, type de traitement, diversité des exutoires et maîtrise des débouchés (sur la durée) proposés par le CANDIDAT (pour les FRACTIONS et REFUS.
- vii. Principe de proximité en application de l'Article L541-10-6 du Code de l'Environnement.

3.1.4. Critères d'innovation (10 points)

L'évaluation de la valeur innovation de l'offre pour le groupe de prestation analysé pourra considérer notamment (sans que cela soit une liste exhaustive et sans que les critères soient classés par ordre d'importance) :

- i. Le caractère innovant de la proposition du CANDIDAT et notamment l'impact de cette innovation sur le potentiel de VALORISATION et sur la valeur des matières ou combustibles issus des flux ECOMAISON à court ou à moyen terme.
- ii. Les innovations proposées par le candidat permettant de réduire l'impact d'ECOMAISON sur les volets technico-économiques, et environnementaux.
- iii. Les innovations liées à la maturité digitale, aux outils informatiques, à la dématérialisation du suivi et de la traçabilité des opérations.
- iv. Capacité innovante du candidat dans l'adaptabilité de ses process, de son fonctionnement, de ses consommations
- v. L'amélioration des conditions de travail et de sécurité.
- vi. L'accroissement de la performance, l'amélioration continue et l'effort de progrès au travers du plan progrès présenté dans le mémoire technique.

3.1.5. Critères sociaux (10 points)

- i. L'analyse sociale de l'offre du CANDIDAT reposera sur le recours à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique.
- ii. La valeur sociale de l'offre consiste en particulier à évaluer la capacité du CANDIDAT à permettre la réalisation de parcours d'insertion dans le cadre du contrat, avec la perspective d'un accès ou d'un retour vers des emplois « classiques » des personnes en difficulté ou des personnes issues de parcours d'insertion.
- iii. La réduction de la pénibilité.
- iv. La prise en compte de la réduction des risques sanitaires dans le process proposé

3.1.6. Critères environnementaux (10 points)

- i. Consommation carbone des véhicules et engins
- ii. Consommation alternative aux énergies fossiles
- iii. Engagements et charte du prestataire en faveur du respect environnemental
- iv. Certifications environnementales et labels



Préparation et valorisation des flux ECOMAISON (PLASTIQUES)

Règlement de la consultation

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation	3
1.1. Objet de l'appel d'offres	3
2. Acteurs ciblés et périmètre de l'appel d'offres	4
2.1. Acteurs ciblés.....	4
3. Procédure d'Appel d'Offres.....	5
3.1. Evaluation des offres	5
3.1.1. Pondération des critères d'Évaluation	5
3.1.2. Critères économiques (40 points).....	6
3.1.3. Critères techniques (30 points)	7
3.1.4. Critères d'innovation (10 points)	8
3.1.5. Critères sociaux (10 points)	8
3.1.6. Critères environnementaux (10 points)	9

DISPOSITIF N°1 : APPEL D'OFFRES OPERATIONNEL

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de l'appel d'offres

Le présent Appel d'Offres est constitué de 3 FLUX différents, dénommés FLUX n°1, FLUX n°2 et FLUX n°3. Chacun de ces 3 FLUX est issu d'un tri par matériau majoritaire dont les spécifications sont indiquées dans les annexes suivantes :

- *Annexe 06-A : FLUX n°1 : Spécifications qualité Gros Objets rigides en plastique ;*
- *Annexe 06-B : FLUX n°2 : Spécifications qualité Petits Objets rigides en plastique*
- *Annexe 06-C : FLUX n°3 : Spécifications qualité Plastiques Souples*

Le prestataire retenu dans le cadre de cette consultation prépare en FRACTION(\$) les FLUX confiés par ECOMAISON qu'il achemine vers ses partenaires EXUTOIRES désignés au contrat.

Le GROUPE DE PRESTATIONS **obligatoires** attendu par ECOMAISON pour chaque FLUX est :

- **P1 – Réception et Préparation d'un FLUX**
- **P3 – Transport fraction vers l'EXUTOIRE**
- **P4 – Traitement fraction dans l'EXUTOIRE (incluant frais de gestion) par RECYCLAGE ou VALORISATION ENERGETIQUE**

Les gisements et les quantités disponibles à la contractualisation figurent en [Annexe 01 – Prévisions de collecte et estimation des gisements disponibles](#).

2. Acteurs ciblés et périmètre de l'appel d'offres

2.1. Acteurs ciblés

Cet appel d'offres, s'adresse aux opérateurs spécialisés du secteur de la PREPARATION des déchets de :

PLASTIQUES RIGIDES
PLASTIQUES SOUPLES

En capacité de :

- Préparer les flux qui leur seront confiés par ECOMAISON en fractions rendues conformes aux spécifications des exutoires consommateurs
- Proposer des exutoires consommateurs des fractions ainsi préparées en vue d'un RECYCLAGE ou d'une VALORISATION ENERGETIQUE ;

L'appel d'offres est ouvert à toute personne morale établie dans l'Union Européenne ou groupement de personnes morales établies dans l'Union Européenne (UE) ou d'un état de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).

3. Procédure d'Appel d'Offres

3.1. Evaluation des offres

3.1.1. Pondération des critères d'Évaluation

Les offres recevables sont évaluées individuellement pour chaque PLAN DE VENTE, selon les critères ci-dessous, à dire d'expert procédant à l'évaluation des offres.

L'évaluation d'une offre dans le cadre de la sélection des CANDIDATS sera réalisée sur la base de quatre familles de critères :

- Critères Économiques : la valeur de l'offre est notée sur **40 points** ;
- Critères Techniques : la valeur de l'offre est notée sur **30 points** ;
- Critères d'Innovation : la valeur de l'offre est notée sur **10 points** ;
- Critères Sociaux : la valeur de l'offre est notée sur **10 points** ;
- Critères Environnementaux : la valeur de l'offre est notée sur **10 points**.

3.1.2. Critères économiques (40 points)

L'évaluation de la valeur économique de l'offre pour le groupe de prestation analysé pourra considérer notamment (sans que cela soit une liste exhaustive et sans que les critères soient classés par ordre d'importance) :

- i. Les conditions économiques de l'offre au travers des prix unitaires indiqués au bordereau de prix unitaires
- ii. La cohérence des prix unitaires indiqués au bordereau de prix unitaires compte tenu des moyens mis en œuvre et/ou des caractéristiques des FRACTIONS : les valeurs des P1, P3 et P4 doivent correspondre à la réalité des coûts nécessaires à ces mêmes opérations.
- iii. Le coût complet des opérations si l'offre du CANDIDAT est retenue. ECOMAISON précise que l'analyse en coût complet est notamment impactée par :
 - Les prix unitaires de l'offre
 - La localisation des sites désignés par le CANDIDAT et leur impact sur les opérations de tri, transit, PREPARATION ainsi que le cas échéant les charges de transport pour l'approvisionnement en application du principe de proximité
 - Les optimisations, notamment logistiques, réalisées le cas échéant par l'acceptation du CANDIDAT à recevoir différents conditionnements
 - Les quantités minimales et maximales proposées par le CANDIDAT
 - Les éventuelles limitations géographiques sur les territoires desquels peuvent provenir les déchets résultant notamment des actes administratifs
 - La marge de tolérance prévue contractuellement sur certain engagement du CANDIDAT et ayant pour conséquence une plage de variation du coût complet.
 - Le risque d'une situation de dépendance économique pour ECOMAISON ou pour le CANDIDAT
 - Le niveau de risque d'exploitation pour ECOMAISON

3.1.3. Critères techniques (30 points)

L'évaluation de la valeur technique de l'offre pour le PLAN DE VENTE analysé considèrera notamment (sans que cela soit une liste exhaustive et sans que les critères soient classés par ordre d'importance) :

- i. La contribution de l'offre à l'objectif de ZERO enfouissement d'ECOMAIISON.
- ii. La contribution de l'offre au respect de la hiérarchie des modes de traitement par ECOMAISON. A ce titre ECOMAISON indique aux CANDIDATS que l'INCINERATION R1 est analysée comme de la VALORISATION, mais qu'ECOMAIISON lui attribue une position dans la hiérarchie inférieure à la VALORISATION COMBUSTIBLE.
- iii. La performance dans la gestion de la traçabilité de la filière, en particulier concernant le RECYCLAGE ou la VALORISATION COMBUSTIBLE des fractions.
- iv. L'adaptation des moyens (humains et matériels) aux prestations à réaliser notamment
 - a. l'adéquation des horaires d'ouverture du site avec les activités de transport et logistique et de réception des bennes
 - b. l'organisation et le synoptique de réception des chargements (bennes et semi-remorques)
 - c. le process de PREPARATION
 - d. les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
 - e. les moyens pris par le CANDIDAT pour assurer la continuité des prestations
- v. Sécurité, charte et/ou certification du candidat, moyens et procédures mis en œuvre pour assurer la sécurité des personnes dans le cadre des prestations,
- vi. Qualité, type de traitement, diversité des exutoires et maîtrise des débouchés (sur la durée) proposés par le CANDIDAT (pour les FRACTIONS et REFUS.
- vii. Performance de l'outil de préparation au travers des **engagements sur la qualité des FRACTIONS en sortie de process**
- viii. Principe de proximité en application de l'Article L541-10-6 du Code de l'Environnement.

3.1.4. Critères d'innovation (10 points)

L'évaluation de la valeur innovation de l'offre pour le groupe de prestation analysé pourra considérer notamment (sans que cela soit une liste exhaustive et sans que les critères soient classés par ordre d'importance) :

- i. Le caractère innovant de la proposition du CANDIDAT et notamment l'impact de cette innovation sur le potentiel de VALORISATION et sur la valeur des matières ou combustibles issus des flux ECOMAISON à court ou à moyen terme.
- ii. Les innovations proposées par le candidat permettant de réduire l'impact d'ECOMAIISON sur les volets technico-économiques, et environnementaux.
- iii. Les innovations liées à la maturité digitale, aux outils informatiques, à la dématérialisation du suivi et de la traçabilité des opérations.
- iv. Capacité innovante du candidat dans l'adaptabilité de ses process, de son fonctionnement, de ses consommations
- v. L'amélioration des conditions de travail et de sécurité.
- vi. L'accroissement de la performance, l'amélioration continue et l'effort de progrès.

3.1.5. Critères sociaux (10 points)

- i. L'analyse sociale de l'offre du CANDIDAT reposera sur le recours à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique.
- ii. La valeur sociale de l'offre consiste en particulier à évaluer la capacité du CANDIDAT à permettre la réalisation de parcours d'insertion dans le cadre du contrat, avec la perspective d'un accès ou d'un retour vers des emplois « classiques » des personnes en difficulté ou des personnes issues de parcours d'insertion.
- iii. La réduction de la pénibilité.

3.1.6. Critères environnementaux (10 points)

- i. Consommation carbone des véhicules et engins
 - ii. Consommation alternative aux énergies fossiles
 - iii. Engagements et charte du prestataire en faveur du respect environnemental
 - iv. Certifications environnementales et labels
-



TRANSPORT GROS VOLUMES DE DEM

Règlement de la consultation

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
1.1. Objet de l'appel d'offres.....	3
2. PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES	4
2.1. Évaluation des offres.....	4

1.OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

1.1. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de permettre à ECOMAISON de sélectionner, en vue d'un référencement sur des ROUTES DESIGNÉES uniquement, des prestataires de transport de marchandises en vrac par route en véhicules gros volumes. Les marchandises à transporter sont exclusivement des déchets non dangereux.

Les déchets à transporter, objet du présent contrat sont les FLUX de DEM :

- FLUX DEM BOIS,
- FLUX DEM REMBOURRES ET AUTRES DEA VALORISABLES,
- FLUX de DEM EN MELANGE,
- FLUX DEM MATELAS,
- FLUX DEM PLASTIQUES,
- FLUX DEM COUETTES & OREILLERS,
- FLUX de DEM BATIMENT

Un FLUX est un type de déchets issus de DEM triés d'après le matériau majoritaire composant les déchets (bois, plastiques), ou triés en vue d'extraire une catégorie de DEM (rembourrés, literie).

Nonobstant le référencement du candidat, les prestations ne sont effectuées que sur bon de transport valant commande d'ECOMAISON.

Les candidats sont invités à prendre connaissance du contrat du marché B qui fournit les informations les plus précises sur les obligations contractuelles des candidats qui seront référencés.

2.PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

2.1. Évaluation des offres

L'évaluation des offres dans le cadre de la sélection des candidats sera réalisée sur la base de deux critères :

Critère n°1 : Valeur technique de l'offre (pondération : 40 %)

- L'entreprise
 - a. Expertise dans le transport de produits Gros Volume en FMA
 - b. Part des activités réalisées en propre et maîtrise du réseau de sous-traitants
 - c. Motivation à construire un partenariat de long terme avec le Groupe ECOMAISON
 - d. Santé et stabilité financière
 - e. Moyens humains & matériels mis en œuvre
 - f. Procédures Qualité, procédures Sécurité
 - g. Capacité à accompagner ECOMAISON dans sa démarche de développement durable
 - h. Recours à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique
- L'offre
 - a. Acceptation du contrat et ses annexes
 - b. Engagement capacitaire
 - c. Engagement sur le niveau de service attendu
 - d. Taux de couverture du périmètre de l'appel d'offres
 - e. Capacité à proposer la prise en charge exclusive des flux à destination d'un ou plusieurs centres de préparation
 - f. Qualité du tracking et des remontées d'informations mis à disposition de ECOMAISON
 - g. Proximité d'actions : pour un kilométrage maximum parcouru de 450 km/jour
 - h. Cohérence géographique de l'offre

Critère n°2 : Valeur économique de l'offre (pondération : 60 %)

Les résultats de l'appel d'offres seront notifiés à chaque candidat (ou au mandataire en cas de groupement) via la plate-forme électronique. Les candidats seront informés :

- Le cas échéant, du caractère infructueux du référencement de certaines ROUTES.

- De l'irrecevabilité d'une offre, avec les raisons de cette irrecevabilité.

Le cas échéant, des ROUTES DESIGNÉES pour lesquelles le candidat est référencé.